

PROVISOIRE

E/2003/SR.20

14 juillet 2003

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 3 juillet 2003, à 15 heures

Président: M. HUSSEIN (Éthiopie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE  
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.03-62886 (F) 080703 140703

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), M. Hussein (Éthiopie), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE  
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (*suite*)  
(E/2003/CRP.1)

Dialogue avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies

M. MALLOCH BROWN [Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dit que le cycle de grandes conférences et de sommets organisés sous l'égide de l'ONU tirant à sa fin, l'heure est au bilan. La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), a débouché sur un pacte de développement durable entre bailleurs de fonds et pays bénéficiaires, assorti des mêmes objectifs que ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), l'accent a été mis sur la nécessité de passer résolument des paroles aux actes. En février 2003, à Rome, les représentants des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires de programmes ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont demandé la rationalisation des procédures et pratiques suivies par les bailleurs de fonds, étant entendu que les pays doivent avoir la totale maîtrise des programmes qui les concernent. Il appartient à présent aux fonds et aux programmes d'être les fers de lance de cette évolution et de ne pas se contenter de réagir aux changements qui surviennent à travers le monde.

À cette fin, le système des Nations Unies s'est doté des outils adéquats. C'est ainsi que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire constituent un cadre d'orientation des activités de coopération pour le développement. Les programmes de pays obéissent à une configuration unique, inspirée du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un accord a été trouvé en ce qui concerne la programmation commune et des travaux sont en cours pour la mise en commun des ressources et l'élaboration d'un système d'information financière qui soit clair et accepté par tous. Il appartient maintenant au système des Nations Unies de renforcer sa présence sur le terrain, ce qui lui permettra d'apporter

son concours aux pouvoirs publics et à la société civile dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

M<sup>me</sup> BELLAMY [Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que les fonds et programmes des Nations Unies ont entrepris de simplifier et d'harmoniser leurs règles et procédures en application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ce faisant, les fonds et programmes se sont engagés à laisser aux pays la maîtrise des programmes les concernant, à suivre les priorités fixées par les gouvernements eux-mêmes, à revoir de fond en comble leur processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de pays et à définir tout un ensemble de questions clefs appelant une action concertée. Plus qu'une opération visant à évaluer des pratiques optimales et à rechercher le plus grand dénominateur commun, ils veulent mener ainsi une réflexion approfondie sur la nature de leur action, leur rôle vis-à-vis des autres partenaires et des pays bénéficiaires, la possibilité de mieux responsabiliser les bureaux extérieurs et les partenaires gouvernementaux.

Plusieurs outils et instruments communs mis au point en prolongement des bilans communs de pays ainsi que des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement permettent d'établir un lien entre les programmes d'aide de l'ONU et les plans nationaux de développement ou, le cas échéant, les stratégies pour la réduction de la pauvreté. Ces outils reposent sur le principe que toutes les activités doivent être axées sur la réalisation intégrale et rapide des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des résultats des derniers sommets et conférences internationaux. Le plus récent de ces instruments est le plan d'action du programme de pays, qui permet à chaque organisme de disposer d'un document normatif pour la planification et la budgétisation durant toute la durée du cycle de programmation. Il est assorti d'un plan d'évaluation commun qui, à partir des objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, permet de mesurer l'efficacité des activités entreprises et de favoriser une plus grande transparence dans l'évaluation. Au lieu de quatre réunions séparées avec leurs homologues nationaux, les fonds et programmes tiendront des réunions stratégiques communes, ce qui aura pour effet de réduire la charge de travail de tous les partenaires et d'améliorer la transparence, la comparabilité et le suivi des progrès accomplis. M<sup>me</sup> Bellamy annonce que le nouveau plan d'action du programme de pays sera très prochainement introduit dans les cinq pays qui entament un nouveau cycle de programmation en 2004, à savoir le Bénin, l'Équateur,

le Kenya, le Niger et le Pakistan. En conclusion, elle se dit convaincue que les efforts en cours de simplification et d'harmonisation des règles et procédures permettra non seulement d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses opérationnelles, mais également d'appuyer plus utilement la réalisation par les États de leurs plans nationaux de développement et des objectifs du Millénaire.

M<sup>me</sup> OBAID [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que depuis l'adoption, en septembre 2002, de la Déclaration du Millénaire les objectifs qui y sont énoncés sont devenus le plan de principe tant du développement national que de la coopération internationale, ce qui a créé de nouvelles conditions pour l'action concertée en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité mondiales. De même, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), lancés en 1999, s'inscrivent dans le cadre de l'engagement de la communauté internationale à lutter contre la pauvreté. La réalisation de cet objectif exige l'établissement d'un lien entre la Déclaration du Millénaire et les DSRP, d'où la détermination tant des institutions de Bretton Woods que les organismes système des Nations Unies à veiller à ce que les objectifs du Millénaire servent de cadre d'orientation à l'application des DSRP. Avec le bilan commun de pays, le système des Nations Unies dispose d'un outil d'analyse performant pour faire en sorte que les documents de stratégie soient davantage axés sur les groupes défavorisés de la société.

Aux yeux de M<sup>me</sup> Obaid, ce dernier point constitue un des défis que le système des Nations Unies devra relever à l'avenir. En effet, plusieurs évaluations ont mis en évidence le fait que si les gouvernements sont de plus en plus maîtres des programmes qui les concernent, il n'en va pas de même de la société proprement dite. En outre, les politiques macroéconomiques ne sont pas assez soucieuses des problèmes liés à la condition de la femme. Étant donné que la pauvreté frappe surtout les femmes, notamment celles qui sont à la tête de familles monoparentales, il est essentiel de placer la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes au cœur des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En outre, les questions sociales sont indûment négligées, au profit des aspects macroéconomiques du développement. Pour y remédier, le système des Nations Unies se doit d'améliorer sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, en particulier au niveau national, et de renforcer sa présence sur le terrain, de façon à se donner les moyens de gagner enfin la bataille contre la pauvreté.

M. GRAISSE [Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM)] dit que, trop souvent, les organismes de développement et d'aide humanitaire oublient la primauté de la prévention et de la préparation sur l'intervention d'urgence. Trop souvent également, l'aide alimentaire, financière et matérielle ne commence à arriver en grandes quantités qu'après l'apparition sur les écrans de télévision d'images d'enfants mourant de faim. Il est certes essentiel de sauver des vies, mais la préservation et la protection des moyens d'existence, en particulier des familles rurales, sont indispensables pour briser le cercle vicieux de la faim et de la pauvreté. La communauté internationale doit mener une action concertée contre les nouvelles menaces qui planent sur le monde, en particulier la pandémie du sida, qui est non seulement une crise sanitaire mais aussi une des principales causes de malnutrition et d'insécurité alimentaire. Tout aussi importante est la prévention, et, à cet égard, les efforts diplomatiques visant à prévenir et à résoudre les conflits peuvent grandement contribuer à remédier aux situations d'urgence dans le domaine alimentaire. Il faut également mettre l'accent sur les programmes de redressement et de relèvement, car une crise trouve souvent son origine dans l'insuffisance de l'attention et des ressources consacrées aux efforts visant à aider les pauvres à se relever des effets de la crise précédente. Par conséquent, la communauté internationale doit, dans le cadre d'une action concertée, dresser la carte des zones les plus exposées aux catastrophes naturelles, investir davantage dans les infrastructures destinées aux groupes vulnérables et, surtout, appuyer des stratégies à long terme associant des activités de secours et des programmes de développement durable.

M. GONZALES (El Salvador) souligne l'importance de la volonté politique des États, notamment en ce qui concerne les questions de prévention, et aimerait savoir si les organisations du système envisagent des stratégies de communication conjointes pour mieux sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'apporter une assistance aux pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire.

M. BELLOT (France) constate que les ressources de base des organismes des Nations Unies ne cessent de diminuer au profit des contributions volontaires, alors que les institutions de Bretton Woods échappent à ce phénomène. Une telle évolution, qui reflète des choix très clairs de la part des bailleurs de fonds, ne tient-elle pas au fait que ceux-ci ont parfois des difficultés à déterminer qui fait quoi au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), une entité qui rassemble plus de 27 organismes dont les compétences

respectives n'apparaissent pas toujours clairement délimitées: 23 de ces organismes travaillent sur la thématique de l'eau, par exemple, 12 d'entre eux s'occupent de la lutte contre le sida, etc. L'effort de simplification et d'harmonisation doit-il viser à recopier le système de la Banque mondiale ou bien faut-il repenser les organismes des Nations Unies en fonction d'une complémentarité avec les institutions de Bretton Woods?

On observe un alignement des stratégies des donateurs et des pays partenaires sur les objectifs du Millénaire dans le cadre des appuis budgétaires. Au sein du nouveau dispositif qui se met ainsi rapidement en place, quel est le rôle dévolu aux entités onusiennes et quels sont les avantages comparatifs dont elles disposent?

M. ISAKOV (Fédération de Russie) évoque la question de l'interdépendance entre l'aide humanitaire et le développement. Dans le contexte des programmes liés à la transition, l'action des organismes des Nations Unies, pour être efficace, suppose la capacité d'intervenir rapidement au sortir des conflits en fonction d'un mandat explicite et la possibilité de mobiliser des ressources suffisantes pour faire face aux situations d'urgence. Il serait utile de savoir comment les chefs des fonds et programmes évaluent l'efficacité de l'action de relèvement dans des pays comme l'Afghanistan et l'Iraq et, à la lumière de ces expériences, quels ajustements ils doivent apporter aux modalités d'exécution des programmes pour tenir compte des réalités locales.

Aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire devrait constituer la tâche primordiale des fonds et programmes du système. Au stade de la mise en œuvre, ces pays disposent-ils d'une certaine marge de manœuvre pour établir un ordre de priorité entre les différents objectifs de façon à prendre en compte les spécificités nationales?

La Russie se félicite de la consolidation du système des coordonnateurs résidents mais estime que le maintien d'un équilibre entre les différents organismes des Nations Unies pour pourvoir ces postes ne doit pas devenir une fin en soi. Avant tout, les compétences des candidats devraient correspondre aux priorités de la coopération entre les pays bénéficiaires et le système des Nations Unies.

M. ROHNER (Observateur de la Suisse) relève avec satisfaction que les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour harmoniser et simplifier leurs procédures se traduisent depuis quelques années par une nette amélioration. Il aimerait savoir si les organismes prévoient de procéder à des évaluations conjointes et souhaite que les membres du Conseil économique et social disposent enfin de statistiques sur les activités opérationnelles de l'ensemble du cadre multilatéral, y compris l'Association internationale de développement et les banques régionales de développement, de façon à pouvoir mieux cerner les tendances globales et à formuler un jugement en conséquence.

M<sup>me</sup> FAIDUTTI (Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies), évoquant la mise en place possible d'un nouveau cadre juridique qui régirait les rapports entre bailleurs de fonds et organismes de projet de façon à éviter la fragmentation, demande comment les associations nationales pour les Nations Unies pourraient agir localement en liaison avec les organismes présents sur le terrain, et plus spécialement le PNUD, pour susciter les changements nécessaires. Les ONG auront-elles un rôle à jouer à l'avenir dans le nouveau processus de consultation qui doit présider à l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement?

En réponse aux observations et questions formulées par les membres du Conseil, M. MALLOCH BROWN (Administrateur du PNUD) fait remarquer que le déclin des ressources de base des organismes des Nations Unies conduit à s'interroger sur la cohérence, non pas du système, mais bien des gouvernements des pays contributeurs. Si les institutions de Bretton Woods échappent à ce phénomène, c'est notamment parce que leur mode de financement est protégé par des accords ayant valeur de traité.

Il convient de rappeler que le système des Nations Unies n'a pas pour fonction de fournir des appuis budgétaires ou des financements d'envergure. Son rôle consiste à aider les institutions gouvernementales et les organismes représentatifs de la société civile à se doter des capacités nécessaires pour gérer efficacement les financements globaux mis à leur disposition par d'autres donateurs. Ce rôle est distinct et complémentaire de celui joué par les institutions financières internationales.

Les objectifs du Millénaire – et les autres éléments clefs du suivi des grandes conférences internationales – constituent l'axe principal autour duquel doit s'articuler la stratégie commune élaborée par les différents partenaires responsables de mettre en œuvre les programmes de pays. Un tel schéma ne peut que favoriser la cohérence des actions et les effets de synergie au niveau des pays.

La simplification et l'harmonisation des procédures sont une première étape. Le processus de réforme en cours vise quatre objectifs: faciliter, grâce à l'assistance technique, la mise en commun des ressources budgétaires fournies par les donateurs, sur le modèle de ce qui se fait actuellement en Zambie, par exemple; alléger le fardeau des pays bénéficiaires en limitant le nombre de rapports à présenter; formuler, à l'intention des donateurs et des pays bénéficiaires, des propositions simples et unifiées; éviter la multiplication de petites entités du système opérant indépendamment les unes des autres dans les pays où il n'y a pas de coordonnateur résident, en renforçant les modalités d'assistance technique au niveau sous-régional.

M<sup>me</sup> BELLAMY (Directrice générale de l'UNICEF) souligne, s'agissant de la volonté politique des États, que les objectifs adoptés d'un commun accord ont été définis par les gouvernements eux-mêmes et non par l'Organisation des Nations Unies. Les États ont bien évidemment une large marge de manœuvres quant aux moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ainsi, le Kenya vient-il de décider de dispenser à tous les enfants une éducation de base, quel qu'en soit le prix.

Les campagnes de communication conjointes constituent un outil très efficace pour le travail de sensibilisation et de prévention. Les organismes des Nations Unies y ont recours, par exemple pour la lutte contre la polio et différentes maladies ou encore pour la mobilisation contre le sida, notamment dans le cadre d'ONUSIDA.

En ce qui concerne la chute des ressources de base des organisations, il est clair que les gouvernements des pays contributeurs opèrent des choix budgétaires et qu'il faut en tirer les conséquences. Les organisations travaillent sur des thématiques communes, il est vrai, mais chacune intervient dans sa sphère de compétence particulière. Ainsi, pour reprendre la thématique de l'eau, la FAO s'occupe des pêches, l'UNICEF de l'eau potable et de l'assainissement, l'ONUDI de l'usage industriel des ressources en eau, et ainsi de suite.



La question des programmes liés aux situations de transition sera abordée prochainement en détail lors d'une réunion d'information concernant les activités du Groupe de travail sur la transition et dans le cadre du débat consacré aux affaires humanitaires.

Quant aux évaluations conjointes, un plan de suivi et d'évaluation commun permettra de mesurer, à l'aide d'outils simplifiés, les résultats de l'action menée dans le cadre de l'aide au développement. L'évaluation prévue la quatrième année de l'exécution du programme de pays est de fait une évaluation conjointe.

M<sup>me</sup> OBAID (Directrice exécutive du FNUAP) dit qu'une certaine souplesse est de mise dans la fixation d'un ordre de priorité entre les objectifs du Millénaire, les équipes de pays déterminant en commun avec le gouvernement intéressé dans quelle mesure ces objectifs sont conformes aux priorités nationales. Ainsi, s'agissant du domaine de compétence du FNUAP, de nombreux pays ont défini un nouvel objectif concernant l'accès universel à la santé procréative pour tenir compte de leurs besoins propres.

M. GRAISSE (Directeur exécutif adjoint du PAM) indique, à propos des mécanismes mis en place pour l'aide au redressement après une crise, que le Conseil d'administration du PAM a créé une nouvelle catégorie de programme intitulée «Intervention prolongée de secours et de redressement», qui bénéficie d'un financement relativement satisfaisant, mais le PAM s'efforce d'une façon générale de mettre rapidement un terme à ses activités dans un pays au sortir d'une crise afin de se tenir prêt à intervenir ailleurs.

Pour ce qui est de la destination des fonds versés par les pays donateurs, il faut admettre que la générosité des gouvernements s'exprime davantage en cas de situation d'urgence que pour l'aide au développement.

M. HASSELBALCH (Danemark) voudrait savoir, eu égard aux efforts d'harmonisation et de simplification déployés par les fonds et programmes des Nations Unies, si ces derniers pourraient envisager de s'associer à des efforts similaires entrepris dans un pays donné – il pense en l'occurrence à la Zambie – par les donateurs bilatéraux et les autorités du pays considéré.

En ce qui concerne la coopération entre la Banque mondiale et l'ONU, et plus précisément la relation entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire, M. Hasselbalch demande si des dispositions ont été envisagées pour régler d'éventuels désaccords entre les deux organisations concernant tel ou tel pays. Faute de trouver un terrain d'entente, les deux parties risquent en effet de perdre l'avantage comparatif dont elles disposent. Il relève que certains documents ne tiennent pas pleinement compte des besoins considérables liés à l'application des objectifs.

Enfin, M. Hasselbalch souhaiterait que les responsables des quatre fonds et programmes indiquent dans quelle mesure ils ont revu les compétences de leur personnel pour renforcer celles en matière de politique générale et de macroéconomie. Il s'agit là d'une tâche délicate, mais qui revêt selon lui un caractère prioritaire.

M. DIOP (Sénégal) relève qu'il existe un lien logique entre les DSRP et les objectifs du Millénaire mais il voudrait savoir si des mesures d'accompagnement sont prévues pour aider les pays à mettre en œuvre tous ces objectifs.

M. FURKINGTON (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) se félicite de la simplification des règles et des procédures entreprise par les fonds et programmes des Nations Unies mais il souhaiterait quelques précisions sur la simplification radicale dont il a été question, de même que sur les critères qui serviront à apprécier les progrès accomplis sur cette voie. À mesure que davantage de ressources pourront être consacrées au développement, il importera de réfléchir à des moyens plus efficaces pour faire passer les programmes de pays à une échelle supérieure afin qu'ils profitent à l'ensemble de la population. C'est là une obligation qui s'impose non seulement aux organismes des Nations Unies mais aussi aux gouvernements des pays bénéficiaires, qui doivent s'approprier le processus d'exécution des programmes et réclamer une efficacité accrue.

M. STENVOLD (Norvège) fait observer que le processus de simplification engagé appelle un accroissement immédiat des fonds destinés aux activités de base. L'effort à cet égard doit sans doute venir essentiellement des pays donateurs, mais les fonds et programmes doivent y prendre leur part en mettant en commun leurs ressources et en établissant des programmes conjoints. Seule l'union des forces et une plus grande cohérence dans l'action, y compris

à l'échelle des pays, permettront un réel gain d'efficacité. À ce propos, il faut saluer l'élaboration de la nouvelle formule de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et, plus encore, un souci de plus en plus marqué, de la part des organismes du système des Nations Unies, de la concertation et notamment la tenue par les fonds et programmes de sessions conjointes. La Norvège souhaite d'ailleurs que ces dernières soient institutionnalisées et que des décisions formelles y soient prises sur la base des délibérations qui auront eu lieu. Les esquisses de programme de pays, par exemple, constitueraient un sujet tout indiqué pour de telles sessions.

En tant que l'un des principaux contributeurs des Nations Unies, la Norvège suivra de près et appuiera l'application d'un programme de réforme du Secrétaire général pour chacun des fonds et programmes ainsi que pour les principales institutions spécialisées et surveillera la mise en œuvre des activités à l'échelle des pays, en étroite collaboration avec les autres pays donateurs. La détermination avec laquelle la réforme sera menée pèsera dans l'appréciation générale qui sera portée sur les organismes des Nations Unies et sera une condition préalable de l'accroissement de la contribution de la Norvège.

M. ACHARYA (Népal) se félicite du processus d'harmonisation et de simplification des procédures qui a été engagé ainsi que des progrès enregistrés en ce qui concerne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La matrice de résultats assurera plus de cohérence aux activités menées par les organismes des Nations Unies dans un pays donné mais il souhaiterait davantage d'indications sur la manière dont on envisage le financement et l'application du Plan-cadre, compte tenu des besoins des pays concernés.

En ce qui concerne le lien entre les objectifs du Millénaire et les DSRP, M. Acharya relève que ces derniers ont focalisé l'attention du fait que des ressources étaient garanties pour l'exécution des programmes correspondants. À présent que les documents de stratégie ont été élargis au commerce, il s'interroge sur les moyens permettant d'assurer une coordination entre ceux-ci et les objectifs du Millénaire et il aimerait savoir si l'on a déjà l'expérience d'une telle coordination dans certains pays.

Enfin, si l'on veut que les organismes des Nations Unies mènent des programmes plus ciblés, plus variés et plus approfondis, il importe que les pays développés s'engagent à fournir davantage de fonds pour leur exécution.

M. MALLOCH BROWN (Administrateur du PNUD), répondant au représentant du Danemark au sujet de la participation des organismes des Nations Unies aux efforts d'harmonisation entrepris en Zambie, dit qu'il a d'ores et déjà donné pour instruction au coordonnateur résident du PNUD dans ce pays de s'associer à ces efforts et que le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait lui aussi y prendre part.

S'agissant d'éventuelles divergences entre la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies, il paraît sain qu'il y ait débat, pourvu qu'il s'inscrive dans un cadre institutionnel convenu. La planification ne peut être déconnectée des réalités financières. Il est bon que les parties voient ce qui peut être réalisé au regard des ressources disponibles et déterminent dans quelle mesure les DSRP peuvent et doivent tenir compte des objectifs du Millénaire. Cela dit, si les donateurs respectent véritablement leur engagement de porter l'APD à 0,7 % de leur PNB, davantage de fonds devraient pouvoir être consacrés à la réduction de la pauvreté.

Pour ce qui est de l'évolution des compétences du personnel au vu des tâches nouvelles à mener, il est vrai que l'on attendra de plus en plus de ce dernier qu'il soit capable d'engager un dialogue de politique générale, mais sans pour autant exiger de lui des compétences macroéconomiques analogues à celles que doivent posséder les fonctionnaires de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

À propos de la mise en commun des ressources, il est notamment prévu de recourir à un mécanisme dans le cadre duquel les organismes bénéficiaires ne percevront pas de frais administratifs sur les sommes qui ne font que transiter par eux. Par ailleurs, le système électronique qui est en train d'être mis en place par le PNUD, le FNUAP et d'autres organismes permettra de présenter aux donateurs des rapports plus cohérents sur les ressources utilisées dans le cadre des programmes. Enfin, le PNUD propose aux fonds et aux programmes qui n'ont pas de représentation dans un pays un système électronique d'affichage des services d'assistance technique qu'ils peuvent offrir, complété au besoin par un appui humain fourni par les bureaux sous-régionaux ou par leur siège. Les représentants du PNUD sur le terrain leur apporteront de leur côté toute l'aide voulue. Il reste à voir quel accueil les divers organismes réserveront à cette proposition.

En ce qui concerne les sessions conjointes des fonds et programmes, M. Malloch Brown convient avec le représentant de la Norvège de leur utilité, mais il déplore que les autorités nationales ne leur accordent pas toute l'attention voulue.

M<sup>me</sup> BELLAMY (Directrice générale de l'UNICEF) dit que dans le domaine de la simplification et de l'harmonisation des règles et des procédures, il est prévu de mettre en œuvre le nouveau plan d'action du programme de pays dans cinq pays (le Bénin, l'Équateur, le Kenya, le Niger et le Pakistan). Il va falloir voir ce que donne cette expérience et en tirer rapidement les leçons. En ce qui concerne le personnel de projet, l'UNICEF n'a pas tant besoin d'économistes que de spécialistes de l'éducation et de la santé qui soient en mesure de participer activement à l'élaboration de politiques qui répondent aux priorités des pays et ne négligent pas les questions sociales. En réponse à la délégation norvégienne, M<sup>me</sup> Bellamy dit que les directives concernant la programmation conjointe devraient être définitivement mises au point d'ici à la fin 2003 et comprendront notamment des dispositions très claires sur la mise en commun des ressources. La programmation conjointe se fondera sur les résultats du Plan-cadre et visera une réduction des dépenses opérationnelles. La matrice de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est un instrument d'évaluation logique qui repose sur les demandes des gouvernements et comprend un élément ressources.

Les réunions conjointes des conseils d'administration sont une bonne chose mais, pour être vraiment utiles, il faut que les pays concernés y participent plus activement et qu'elles soient l'occasion de contributions plus spécialisées portant sur divers aspects des programmes, comme par exemple la gouvernance ou l'éducation.

M<sup>me</sup> OBAID (Directrice exécutive du FNUAP), répondant tout d'abord à la délégation danoise, dit que l'avantage qu'ont les fonds et programmes des Nations Unies par rapport à des institutions comme la Banque mondiale, ce sont les connaissances et les compétences techniques qu'ils peuvent apporter aux pays. S'agissant du personnel, le FNUAP ne cherche pas à engager des spécialistes en macroéconomie, mais il a besoin en revanche d'économistes de la santé. Il en a recruté un récemment au siège et est en train de passer intégralement en revue les compétences de son personnel, en commençant par les conseillers techniques en poste dans les équipes de pays, afin de voir si elles correspondent aux besoins

des pays, l'un des principaux critères à cet égard étant la capacité à participer à la concertation sur les politiques à mener.

M. MALLOCH BROWN (Administrateur du PNUD), à propos de la question des liens entre les DSRP et l'OMC, dit que plusieurs organisations, dont la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale ou le CCI, aident les pays à mettre en place des capacités commerciales, ce qui consiste essentiellement à identifier les goulets d'étranglement et à préparer les négociations pour l'adhésion à l'OMC. Mais il est évident que pour qu'un pays puisse participer à l'économie mondiale et en bénéficier, il faut aussi qu'il dispose d'une infrastructure moderne, notamment de ports et de routes. Et c'est précisément au niveau du DSRP qu'il doit définir ses besoins à cet égard. Malheureusement, les pays ont souvent des priorités plus urgentes et leur DSRP ne prend pas de tels besoins en compte.

M. GRAISSE (Directeur exécutif adjoint du PAM) rassure la délégation danoise en précisant que le personnel du PAM ne se réduit pas aux chauffeurs de camions. Le PAM s'emploie à faire en sorte que son personnel soit en mesure de s'occuper de questions comme la sécurité alimentaire, la nutrition, etc. S'agissant des réunions conjointes des conseils d'administration, M. Graisse fait observer que leur organisation régulière à New York poserait un problème de financement.

M. SCHILLINGS (Pays-Bas) félicite les quatre membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement pour le travail de simplification et d'harmonisation accompli, mais souhaiterait savoir si les autres membres du Groupe en ont fait autant et s'ils ne risquent pas d'être à la traîne. Il se demande d'autre part si certaines des mesures de simplification adoptées ne pourraient pas être prises aussi au niveau des pays, par les autres acteurs concernés. Enfin, il demande où en est l'élaboration du rapport du Secrétaire général qui doit être présenté à l'automne 2003 au sujet de la coordination de la présence et de l'assistance technique des Nations Unies sur le terrain.

Le PRÉSIDENT rappelle que les fonds et programmes des Nations Unies s'occupant des activités opérationnelles de développement sont des organes subsidiaires du Conseil. La session de fond en cours est donc le lieu indiqué pour un dialogue avec le GNUM. Elle a été l'occasion d'un véritable échange qui permet d'avoir une idée plus claire du rôle

de chaque composante du mécanisme intergouvernemental. Il pourrait être judicieux d'institutionnaliser ce type d'entretiens.

M<sup>me</sup> BELLAMY (Directrice générale de l'UNICEF) souligne que les conseils d'administration des quatre fonds et programmes présents ont certainement fait, par rapport aux autres institutions, des progrès considérables en matière d'harmonisation et de simplification, et cela – il convient de le noter – malgré une diminution constante de leurs ressources de base. Ils travaillent encore à la mise au point de certains outils de financement, mais il existe d'ores et déjà une bien meilleure coopération tant à l'échelon international qu'au niveau des pays. Ils sont prêts à coopérer avec les autres acteurs sur le terrain, le critère, à chaque fois, devant être l'efficacité.

M<sup>me</sup> OBAID (Directrice exécutive du FNUAP) insiste en conclusion sur la nécessité que le processus d'élaboration des DSRP soit à la fois ouvert à tous, y compris aux pauvres, et multidimensionnel, c'est-à-dire qu'il traite non seulement des politiques macroéconomiques mais aussi des politiques sociales. Elle rappelle également l'importance capitale des questions démographiques et des questions de santé de la procréation pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

Le PRÉSIDENT fait observer que l'appel en faveur de l'intégration des pauvres s'adresse surtout aux pays en développement, qui ont d'ailleurs pris des engagements en ce sens dans la Déclaration du Millénaire.

M. GRAISSE (Directeur exécutif adjoint du PAM) dit que le PAM cherche toujours à collaborer avec les autres organismes pour mettre en œuvre, au-delà de ses programmes d'alimentation proprement dits, des activités de développement. Mais pour pouvoir poursuivre ses activités dans des domaines comme la nutrition ou l'alimentation scolaire et ne pas être réduit à une action purement humanitaire, le PAM a un grand besoin de ressources supplémentaires.

M. MALLOCH BROWN (Administrateur du PNUD) fait remarquer, s'agissant des mesures prises par les autres membres du GNUD pour simplifier et harmoniser leurs procédures, que les membres du Comité exécutif du Groupe sont en quelque sorte des éclaireurs. Ils font bénéficier les autres des nouveaux mécanismes mis au point, qui devront être parfois affinés

et ajustés. Le Groupe des programmes a déjà accepté la matrice de résultats et le GNUD doit se réunir au complet après l'été pour discuter de la programmation conjointe.

Le rapport du Secrétaire général sur la coordination dont s'est enquis la délégation néerlandaise est en cours d'élaboration. Beaucoup de choses ont été réalisées en l'espace d'une année, ce dont l'Assemblée générale sera informée à l'automne. En conclusion, M. Malloch Brown répète que la cohérence est l'affaire de tous. Si les fonds et programmes mettent de l'ordre chez eux, il faut que les pays et les donateurs en fassent autant.

Le PRÉSIDENT remercie tous les intervenants pour leurs contributions qui ont permis un dialogue extrêmement stimulant.

*La séance est levée à 17 h 55.*

-----